

LA CIRCULAIRE CETD – CESS

QUELS AMÉNAGEMENTS POUR LES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES ?



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

C'EST LA CIRCULAIRE 9440



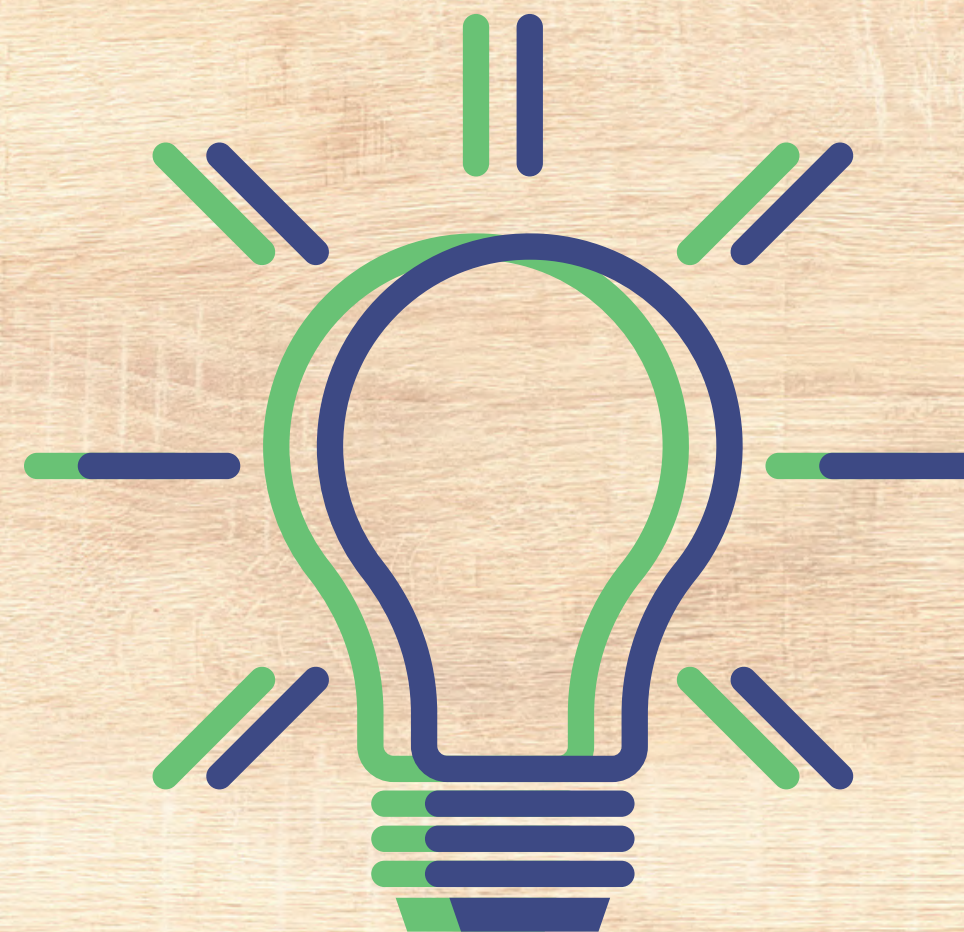
Circulaire 9440

du 19/02/2025

Dispositions relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » et « CESS » de l'année scolaire 2024-2025

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 9188

Type de circulaire ¹	Circulaire d'instruction	Validité	du 19/02/2025 au 04/07/2025
Documents à renvoyer	oul, voir contenu de la circulaire		
Résumé	Dispositions relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » et « CESS » de l'année scolaire 2024-2025		
Mots-clés	CE1D; CESS; épreuve externe; enseignement secondaire		



**La circulaire CE1D - CESS
sort chaque année**



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

PARTICIPATION À L'ÉPREUVE

CE1D

OBLIGATOIRE POUR :

- les élèves de 2^{ème} commune (2C) et 2^{ème} supplémentaire (2S) de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

ACCESSIBLE À :

- les élèves de 2^{ème} et 3^{ème} phase dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3, sur demande de l'autorité parentale et sur avis favorable du CC.

OBLIGATOIRE

*en **FRANÇAIS** pour les élèves inscrits en*

- 6TQ ou 6AQ (technique ou artistique de qualification);
- 7P (professionnel) dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4;
- 6G (général);
- 6TT ou 6AT (technique ou artistique de transition) dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

*en **HISTOIRE** pour les élèves inscrits en:*

- 6G (général);
- **6TT ou 6AT** (technique ou artistique de transition) dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

CESS

MODALITÉ D'INSCRIPTION

Inscription automatique

- Au CE1D pour les élèves de 2C et 2S
- Au CESS pour les élèves de 6G, 6AT et 6TT, de 6TQ, 6AQ et 7P, de plein exercice ou en alternance



**Nécessité que chaque
direction vérifie les
listes d'élèves**

Inscription des élèves de 2^e ou 3^e phase de l'enseignement spécialisé de forme 3 au CE1D

- Toute personne disposant de l'autorité parentale peut demander que son enfant présente les épreuves du CE1D.
- Le CC doit donner un avis favorable pour que l'inscription ait lieu.
- Si CC favorable, la direction procède à l'inscription via l'annexe A pour le 31 mars 2025

PLANNING DE L'ÉPREUVE CETD

		Vendredi 20/06	Lundi 23/06	Mardi 24/06	Mercredi 25/06
Matinée	100 min	Langues modernes, partie écrite	Mathématiques, Livret 1 (15 min) Mathématiques, Livret 2 (85 min)	Français	Sciences
	Pause				
	50 min	Langues modernes, partie écrite	Mathématiques Livret 3	Français	Sciences
	50 min				
	La partie orale de l'épreuve de langues modernes peut avoir lieu entre le vendredi 20 et le jeudi 26 juin, à la libre convenance des écoles.				



LE TEMPS PRÉVU POUR LA PASSATION DE CHAQUE LIVRET PEUT ÊTRE AMÉNAGÉ POUR LES EBS

SANS TOUTEFOIS MODIFIER L'HEURE D'OUVERTURE DES PAQUETS (À PARTIR DE 7H), NI ENTRAVER LE TEMPS

NÉCESSAIRE À LA CORRECTION

PLANNING DE L'ÉPREUVE CESS

		Vendredi 20/06	Lundi 23/06
Matinée	50 min	Histoire	Français
	50 min		
	50 min		
	50 min		



**LE TEMPS PRÉVU POUR LA
PASSATION DE CHAQUE LIVRET PEUT
ÊTRE AMÉNAGÉ POUR LES EBS**

**SANS TOUTEFOIS MODIFIER L'HEURE D'OUVERTURE DES
PAQUETS (À PARTIR DE 7H), NI ENTRAVER LE TEMPS**

NÉCESSAIRE À LA CORRECTION

4 PAGES CONCERNENT LES AR

F. Aménagement raisonnable des épreuves externes communes et des conditions de passation pour les élèves à besoins spécifiques 19

F.1. Aménagement raisonnable des modalités de passation 20

F.1.1. Matériel 20

F.1.2. Tiers aidant 21

F.1.3. Logiciels 21

F.1.4. Tâches d'écoute 22

F.2. Adaptation de la présentation des épreuves 22



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

IL Y A 2 CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER D'AR

**L'élève doit
avoir été
diagnostiqué**

**Les
Aménagements
doivent avoir été
mis en place
durant l'année
scolaire**

**LE MATÉRIEL ET LES MODALITÉS DE
PASSATION QUI SUIVENT SONT
AUTORISÉS ET NE DOIVENT PAS
FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE
ÉCRITE À L'ADMINISTRATION, SI CES
2 CONDITIONS SONT REMPLIES !**

**Tous les élèves à besoins spécifiques peuvent avoir du temps
supplémentaire (même s'ils n'en n'ont pas bénéficié durant l'année)**



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

DISPOSITION

**La direction (PO) est responsable
de la disposition des élèves dans
le local**

**(Attention particulière pour les
élèves avec TDA/H)**



**DEPUIS 2024, LA RELANCE
ATTENTIONNELLE EST
AUTORISÉE LORS DE LA
PASSATION POUR L'ENSEMBLE
DES ÉLÈVES, AVEC OU SANS
BESOINS SPÉCIFIQUES**



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

MATÉRIEL

TOUT ÉLÈVE À BESOINS
SPÉCIFIQUES QUI UTILISE
LE MATÉRIEL SUIVANT
EN CLASSE PEUT EN
BÉNÉFICIER PENDANT
LES ÉPREUVES

- un cache ou une latte pour l'aide à la lecture;
- une fiche de procédure de correction grammaticale sans contenu de réponse ;
- un dictionnaire à signets et/ou phonétique **pour les disciplines qui l'autorisent**
- des fiches personnalisées qui l'aident dans la structuration de son travail.
Ces fiches **ne peuvent pas contenir d'informations portant sur les matières évaluées** ;
- un time timer pour l'aide à la gestion du temps ;
- des abaques vierges (sans les titres de colonnes) ;
- des gabarits vierges de calcul écrit.

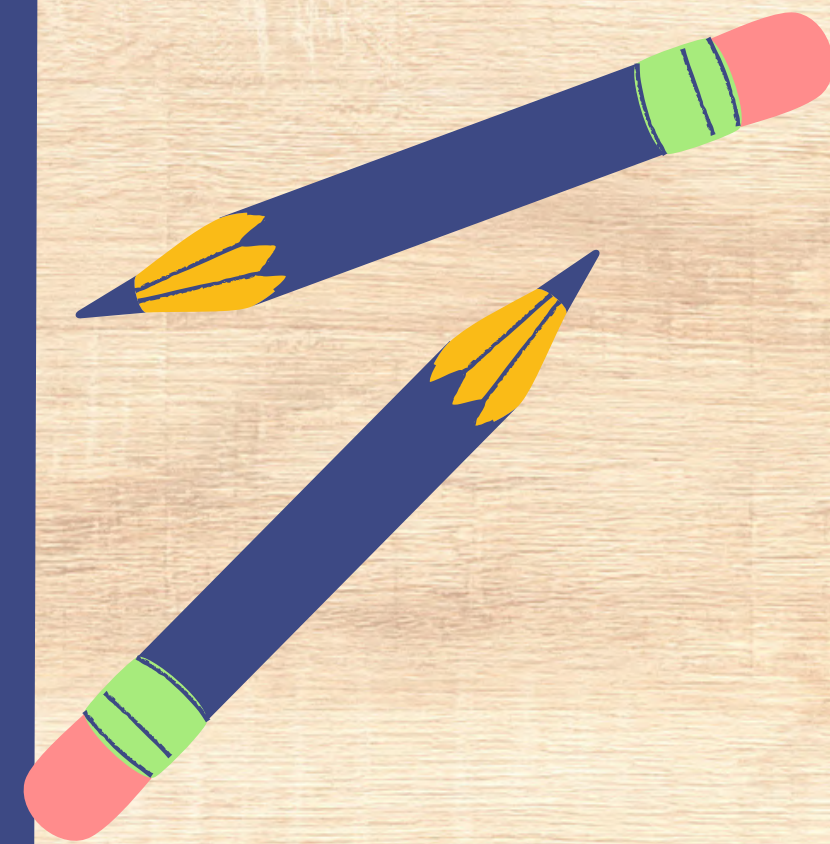


Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

POUR TOUS :

Les feutres fluorescents et le casque antibruit ne sont plus rapportés dans cette liste car leur usage, autorisé, est étendu à l'ensemble des élèves, avec ou sans besoins spécifiques.



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr



Les questions de l'épreuve de mathématiques sont **réparties dans trois livrets**.

La calculatrice peut être utilisée par tous les élèves pour toutes les questions ne portant pas sur l'évaluation des compétences visant spécifiquement la maîtrise des techniques de calcul.

Dans ce cadre, elle est **autorisée pour les livrets 2 et 3**.

Elle n'est **pas autorisée pour le livret 1**. Celui-ci comporte uniquement des questions du domaine "Nombres". L'utilisation de la calculatrice entraverait l'évaluation des compétences de calcul. Cette partie représente au maximum 15% des points de l'épreuve.



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

TIERS AIDANT

Tout élève à besoins spécifiques qui bénéficie de la présence d'un tiers aidant durant l'année **peut être accompagné d'un tiers aidant** pendant les épreuves.

Cet accompagnement est assuré par

- un membre de l'équipe pédagogique,
- la personne accompagnant habituellement l'élève en intégration en classe
- ou un service d'aide à l'intégration.



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

LE TIERS AIDANT PEUT :

- **aider** l'élève **à manipuler** les documents, **à tracer** (selon les instructions précises de l'élève) ;
- **oraliser** les consignes, **sans les reformuler** (pas d'oralisation pour les textes de lecture) ;
- **retranscrire fidèlement** les réponses orales de l'élève ;
- effectuer des **relances attentionnelles**



Ludivine Halloy

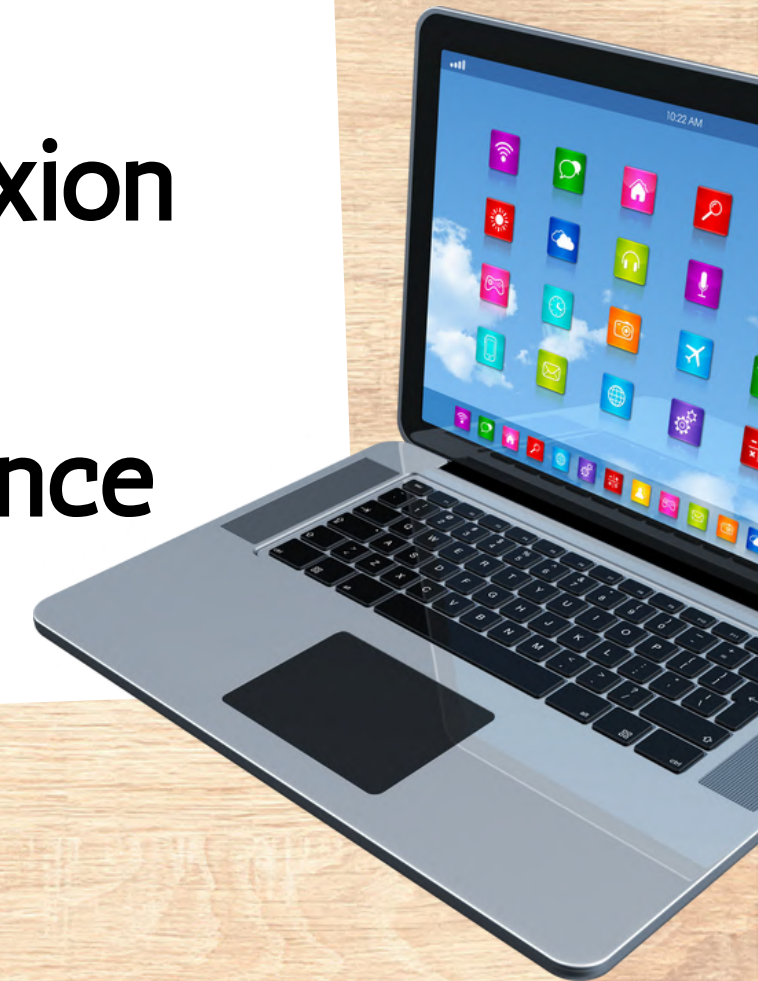
Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

LOGIciELS

Les logiciels de synthèse vocale, de traitement de texte, de prédiction de mots, de correction orthographique ou de mathématiques **sont autorisés à condition que leur utilisation préserve les compétences évaluées** et n'entre pas en conflit avec les objectifs d'une partie de l'épreuve.

Ne sont pas autorisés

- **La connexion internet ;**
- **L'intelligence artificielle**



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

SONT DONC AUTORISÉS :



- la calculatrice intégrée, à l'exception d'une partie précise de l'épreuve de mathématique (livret 1), qui évalue les compétences en calcul ;
- le correcteur orthographique, à l'exception de la production d'écrit des épreuves de langues du CE1D, de français du CE1D et du CESS, qui évaluent l'orthographe ;
- le dictionnaire intégré, lorsque le dictionnaire est autorisé dans les consignes de passation;
- Le traducteur intégré, à l'exception de l'épreuve de langues modernes.



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

NE SONT PAS AUTORISÉS

**L'équipe
pédagogique doit
donc s'assurer
que ces fonctions
sont désactivées
lors du passage
de l'épreuve**



Le recours à des contenus de matières présents dans certains logiciels (tables de multiplication, formules d'aires, de périmètres, de volumes, abaques avec unités de mesure, règles grammaticales, tableaux de conjugaison, etc.) lors de la passation des matières concernées.



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

EXEMPLES DE LOGICIELS AUTORISÉS :

- Kurzweil 1000 ou 3000 ;
- SprintPlus ;
- Dragon NaturallySpeaking ;
- Lexibar ;
- OpenBoard ;
- Déclic ;
- Apprenti Géomètre ;
- GeoGebra ;
- Geometry Pad
- Adobe Acrobat Reader ;
- PDF-XChange Viewer – pour PC – et Aperçu – pour MAC ;
- Microsoft OneNote

Pour solliciter l'utilisation d'un autre logiciel ayant des fonctions d'aide similaires à ceux présentés ci-dessus, la direction de l'école envoie l'annexe H dument complétée à evaluations.externes@cfwb.be au plus tard le 25 avril 2025.



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

TÂCHE D'ÉCOUTE



Tout élève présentant un trouble d'audition centrale bénéficie d'une lecture individualisée du texte dans un local le plus calme possible. Le débit de parole du lecteur est adapté.

Tout élève atteint de déficience auditive a le **choix entre 2 modalités** (l'école met en place l'aménagement utilisé habituellement en classe) :

- une **interprétation en langue des signes** (une vidéo en langue des signes sera mise à disposition sur la plateforme EVAEXT) ;
- une **lecture individualisée** (débit de parole adapté) dans un local le plus calme possible

En cas de diffusion des pistes audios, des pauses supplémentaires pourront être marquées aux moments



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

DISPENSE DE LA TÂCHE D'ÉCOUTE

**...s'il est impossible
d'adapter de manière
adéquate les
modalités de
passation de cette
partie de l'épreuve**



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

**LA VERSION STANDARD PRÉSENTE UNE MISE EN PAGE AÉRÉE ET
UNE POLICE DE CARACTÈRES SANS EMPATTEMENTS, POUR EN
FAVORISER LA LISIBILITÉ, ELLE EST DONC CONÇUE POUR
CONVENIR AU PLUS GRAND NOMBRE **MAIS...****



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

POUR LES ÉLÈVES QUI PRÉSENTENT UN TROUBLE DE L'APPRENTISSAGE ET/OU VISUEL DIAGNOSTIQUÉ ET QUI BÉNÉFICIENT D'AMÉNAGEMENTS **PLUS IMPORTANTS** DES DOCUMENTS DURANT L'ANNÉE

Une version plus adaptée est disponible

- d'une mise en page encore plus aérée ;
- d'une police de caractères Arial ;
- d'un agrandissement de la taille de la police ;
- d'un alignement du texte à gauche ;
- d'un renforcement du contraste ;
- de cartes et dessins schématisés ;
- d'un agrandissement de la pagination ;
- de la suppression de certains éléments non essentiels.
- de la présentation des principaux documents servant de support à l'épreuve dans un livret à part, pour faciliter la lecture en vis-à-vis des questions et des informations qui s'y rapportent.



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

IL Y A 3 VERSIONS ADAPTÉES DISPONIBLES

- L'épreuve adaptée **version 1 (V1)**, rédigée en Arial, taille 20. Elle est disponible au format papier uniquement. Elle est **réservée aux élèves ayant un diagnostic de troubles visuels sévères ou de dyspraxie habitués à travailler** avec de très grands caractères pendant l'année.
- L'épreuve adaptée **version 2 (V2)**, rédigée en Arial, taille 14. Elle est **disponible au format papier et au format électronique** (format PDF adapté aux logiciels de synthèse vocale). La **version 2 électronique** est **toujours accompagnée** d'une **version 2 papier**, permettant à l'élève de passer de l'une à l'autre en fonction de ses besoins.
- L'épreuve adaptée **en braille**. Elle est disponible au format papier et au format électronique.



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

Pour obtenir la version adaptée pour les élèves inscrits à l'école :

L'équipe pédagogique choisit le format le mieux adapté à chaque élève.

Les demandes de version adaptée se font exclusivement par la direction de l'école via la liste des élèves inscrits à, au plus tard le

31 mars 2025

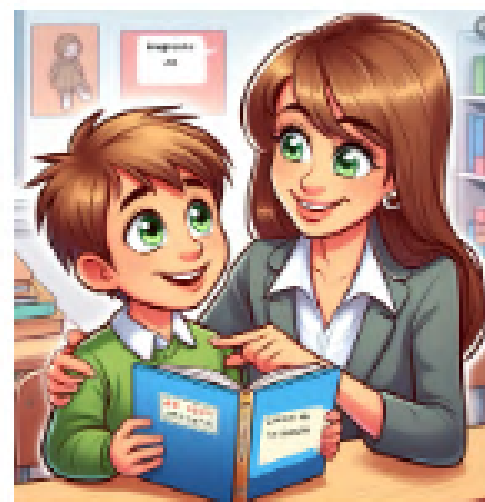


Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

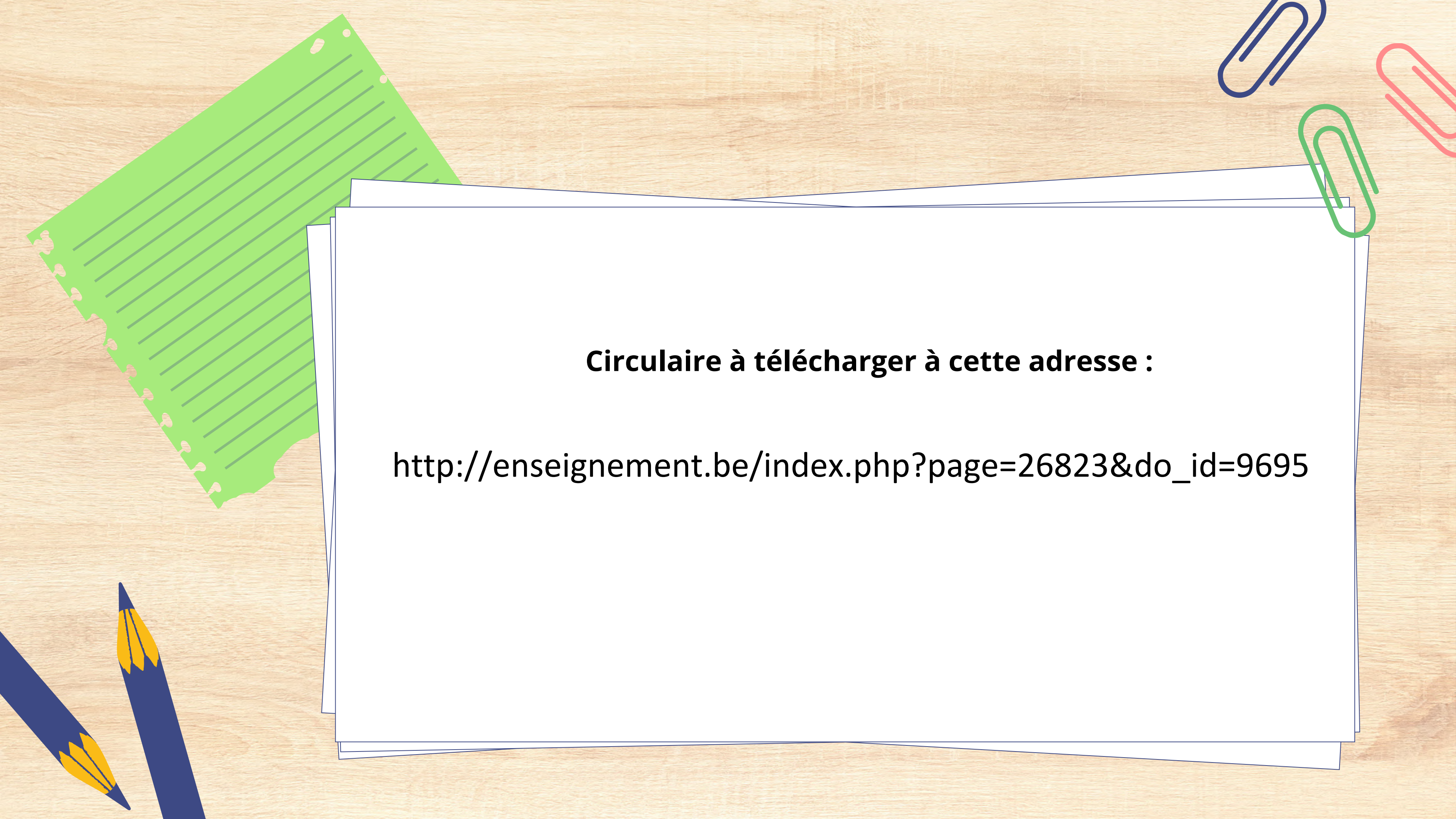


Courage à tous !



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr



Circulaire à télécharger à cette adresse :

http://enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=9695